



MAIRIE DE GAMBAIS

Place Charles de Gaulle 78950 Gambais

Tél : 01 34 87 01 68

E.mail : mairie@gambais.fr

Compte-rendu du conseil municipal

VENDREDI 22 JANVIER 2021 à 19 HEURES – Salle Louis VASSOUT

Présents : M. NIVOIT Raphaël, Maire, M. FEYS Gérard, Mme MANCEAU Nadine, M. GALIANO José, Mme BIOU Elodie, M. FIX Philippe, Mme VIANA Catherine, M. DACULSI Laurent, Mme HAMEL (VINCENT) Anne-Sophie, M. NEVEUX Bertrand, Mme BRILHAC Magali, M. GUIGNARD William, Mme LEGROS (LE LAY) Elisabeth, M. HAMMER Etienne, Mme VILLEVALOIS Nadine, Mme DE SOUSA Natalia

Absent excusé : M. DUCHEMIN Jérôme, procuration à M. FEYS Gérard

Absent : M. NIVESSE Roger

Secrétaire : M. FEYS Gérard

L'an 2020, le vendredi 22 janvier 2021, les membres élus du conseil municipal de GAMBAIS se sont réunis à la salle Louis Vassout, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Raphaël NIVOIT en date du 15 janvier 2021.

Début de séance : 19h12.

La séance a été filmée et diffusée en direct sur le Facebook de la ville pour la première fois.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BIOU qui apporte les réponses aux questions posées lors du dernier conseil municipal concernant la superficie des trois logements loués, ainsi que le mode de calcul des deux appartements loués depuis quarante ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : La demande de subvention au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place d'un système de vidéo protection.

1 – Approbation du dernier compte rendu

ADOPTÉ à l'unanimité.

2 – Modification des statuts du SITERR en vue d'un changement de siège social

Le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) s'est prononcé favorablement et à l'unanimité au transfert de son siège social (de Rambouillet vers la mairie de Thoiry) lors de sa séance du 24 novembre 2020.

Ce changement entraînant une modification de ses statuts, chaque assemblée délibérante comptant un ou plusieurs membres au sein du syndicat (Mesdames MANCEAU et HAMEL) doit se prononcer sur la question.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

De valider le changement des statuts du SITERR en faveur du transfert de son siège social à destination de la mairie de Thoiry.

3 – Adhésion au service commun « instruction du droit des sols »

Monsieur le Maire expose au conseil que l'instruction des dossiers d'urbanisme sera désormais réalisée par la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines. La commune conserve leur enregistrement, le Maire conserve la signature finale et la conformité des travaux. Les permanences du vendredi après-midi sont conservées et Monsieur JAEGER recevra les Gambaisiens. Monsieur le Maire explique également que les demandes de dossiers peuvent être faites via internet. A la question de combien cela va-t-il coûter, Monsieur le Maire répond que cela devrait être de l'ordre de 12 600 € par an, soit le même coût que l'agent du Centre Interdépartemental de Gestion qui vient actuellement une fois par semaine pour instruire les dossiers.

Par délibération en date du 09/10/2013, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a créé le service commun « instruction du droit des sols » qui a pris effet au 1^{er} janvier 2014.

Le service commun permet une intégration progressive des communes qui en font la demande.

La Commune peut souscrire à ce service. Pour ce faire, une convention devra être signée entre les deux parties.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la délibération n°13-090 de la C.C. Cœur d'Yvelines en date du 09/10/2013,

Article 1 : **DÉCIDE** d'adhérer au service commun « instruction du droit des sols » de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes pièces afférentes et notamment la convention annexée.

4 – Vente de métaux

A l'occasion d'un grand nettoyage au sein des ateliers municipaux, les services techniques procèdent au tri de matériaux qui ont été récupérés sur la voie publique et dans le cadre de la valorisation des déchets.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre ces métaux à une entreprise spécialisée située à Dreux - VESSIERE RECUPERATION ET RECYCLAGE - et de se prononcer pour permettre son encaissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'accepter la vente des matériaux et d'imputer cette recette au compte 7788 du budget communal.

5 – Nomination des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire expose au conseil que tous les maires de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines sont nommés délégués titulaires de leur commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et propose Monsieur DACULSI comme délégué supplément.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE :

À la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Titulaire : M. NIVOIT Raphaël
Suppléant : M. DACULSI Laurent

6 – Mise en Place d'un système de vidéoprotection, demande de subventions

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une commission actuellement composée de Messieurs FEYS, GALIANO et GUIGNARD travaille depuis des années sur le sujet. Le projet présenté par la commission et validé par la gendarmerie se décompose en plusieurs phases, la première se concentrant sur les bâtiments du centre bourg et la protection de leurs utilisateurs. Une demande de subvention doit être déposée avant le 12 février 2021.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un diagnostic a été réalisé par le groupement de gendarmerie départementale des Yvelines. Aujourd'hui, la gendarmerie préconise d'installer des caméras. Mais les dégradations relevées ces dernières années nous

amènent à envisager d'installer 15 caméras, comprenant 3 caméras de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Gambais.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, Région, Département...).

Informations diverses

- La crise sanitaire continue. Les inscriptions pour la vaccination doivent être faites sur internet (DOCTOLIB, MAIIA, KELDOC). Les anciens gambaisiens connus par le CCAS ne sont pas pressés de se faire vacciner (seulement six volontaires).
- Les effectifs scolaires sont en augmentation cette année, avec 206 élèves répartis dans trois classes en maternelle et six en élémentaire.
- Le portail familles fonctionne maintenant parfaitement bien.
- La fibre est déployée à presque 50% sur le territoire, soit un très bon score dans les Yvelines.
- Les associations restent très motivées, même si elles ne sont pas traitées de la même façon face aux restrictions sanitaires.
- L'application mobile ILLIWAP est mise en service pour communiquer plus facilement. Ce produit est complémentaire à Facebook et au site internet de la commune qui va être remanié.
- Une présentation sur les amphibiens de l'étang des Bruyères est organisée au Foyer Municipal le 23 janvier 2021 par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- La mise en place d'un distributeur automatique de billets est toujours à l'étude, car ce projet peut coûter 1700 € par mois dans le budget fonctionnement.
- Le comité d'embellissement de la commune travaille bien et reste ouvert à toutes les personnes de bonne volonté.
- Une relance à tous les propriétaires de chevaux et de haras doit être faite pour leur rappeler que la voie douce est interdite à tous les équidés.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 11 février 2021 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 32.

Fait à Gambais le 25 janvier 2021.

Le Maire, Raphaël NIVOIT

